

VILLE DE MONTBARD**B.P. 90****21506 MONTBARD CEDEX****Tél. 03.80.92.01.34****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS****CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 26 JUIN 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 20 juin par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 26 juin 2025 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Jordan LE CARO, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Joël GRAPIN, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

Excusés ayant donné pouvoir : Fabien DEBENATH à Martial VINCENT, Thierry MOUGEOT à Dominique ALAINE, Jean-Pierre RIFLER à Valérie MONTAGNE, Béatrice PARISOT à Maryse NADALIN, Céline AUBLIN à Danielle MATHIOT, Patricia PARISSÉ à Laurence PORTE.

Absents : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Bruno DIANO, Maryline DECOURSIERE

2025.50 - Végétalisation des cours des écoles Joliot-Curie et Cousteau : avenant à la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme Petites Villes de Demain

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant l'inscription du projet de végétalisation des cours des écoles Joliot-Curie et Cousteau au plan d'actions de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Montbard et de la Communauté de Communes du Montbardois dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD) pour la période 2023-2028 ;

Considérant que dans ce cadre, la Banque des territoires de la Caisse des Dépôts mobilise des financements sur 6 ans (2020-2026) réservés aux collectivités lauréates du dispositif national Petites Villes de Demain, destinés à l'expertise et à l'ingénierie des projets ;

Considérant que pour permettre aux bénéficiaires du programme PVD d'accéder à ces ressources, le Département de la Côte-d'Or et la Banque des Territoires ont conclu le 4 mai 2021 un partenariat opérationnel visant à garantir le bon accès des Petites Villes de Demain aux ressources d'ingénieries et d'expertises.

Considérant que dans le cadre de ce partenariat opérationnel, le Département de la Côte-d'Or, en tant que Collectivité dédiée à la Solidarité Territoriale et interlocuteur de proximité, assure l'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires.

Considérant que dans ce cadre une convention a été signée entre la Ville de Montbard et le Département de la Côte-d'Or le 1^{er} octobre 2024, pour le co-financement des études de programmation/maitrise d'œuvre et concertation pour le projet de végétalisation des cours des écoles Joliot-Curie et Cousteau à hauteur de 18 957.50€ pour la Banque des Territoires et 9 000€ le Département de la Côte-d'Or.

Considérant la durée de validité de la convention d'attribution des subventions, limitée à 12 mois à compter de sa signature, soit du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025 avec possibilité de prolongation de 6 mois, par avenant ;

Considérant que le planning prévu initialement pour la réalisation de ce projet a dû être révisé, en raison de la nécessité de réaliser des études complémentaires et analyses de pollution de sols ; le nouveau planning prévisionnel s'établit comme suit :

- études, concertations et définition du projet d'aménagement au cours de l'année 2025
- dépôt des demandes de financements des travaux : fin 2025 - début 2026
- réalisation des travaux : été 2026 et plantations en automne 2026

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **sollicite** la prolongation de la durée de la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires pour le projet de végétalisation des cours des écoles Joliot-Curie et Cousteau de six mois, soit jusqu'au 31 mars 2026,
- **approuve** l'avenant n°1 à la convention, ci-joint,
- **autorise** le Maire à signer l'avenant ainsi que tout autre document s'y rapportant.